

Service instructeur
Délégation à l'Action Territorialisée

11^{ème} Commission - N° 2008/I-Me/09

Service consulté

BUDGET PRIMITIF 2008

Délégation à l'Action Territorialisée
Programmes F01, F015, F017,
Politique Vie Locale (F03)

Résumé : Le budget consacré à la politique Vie Locale et à l'aménagement du territoire en 2008 s'élève, en crédits de paiement, à **13 081 477 €** (9 511 077 € en investissement et 3 570 400 € en fonctionnement) et en autorisation de programme à **4 306 194 €**.

Ce budget s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Département, tant pour la politique de développement local en faveur des Communautés de Communes ayant élaboré une charte de développement que pour les investissements structurants des trois grandes villes et des deux communautés d'agglomération.

2008 sera une année de transition qui verra la fin des contrats pluriannuels (Partenariat avec les Grandes Villes, DACCAHR, politique de développement local). Des réflexions puis, le cas échéant, les premières mises en œuvre de la territorialisation des politiques départementales seront menées au travers de nouvelles formes de contractualisation dans les territoires de vie.

Par ailleurs, la politique d'aide aux bâtiments communaux et édifices culturels est maintenue au niveau des années précédentes.

L'engagement du Département au soutien des projets des communes et des intercommunalités demeure un axe fort de notre intervention en faveur du bien vivre des Haut-Rhinois.

Dans un an, la territorialisation des politiques départementales devra favoriser l'émergence de projets prenant en compte à la fois les besoins des territoires de vie et la vision départementale de l'aménagement du territoire.

Le budget « Action Territorialisée » qui vous est proposé pour 2008 est un budget maîtrisé, dont les caractéristiques générales sont les suivantes :

Dépenses :

	AP	CP Inv.	CP Fonct.	Total CP 2007
Programme F015 (prospective, aménagement du territoire)	670 675	556 775	2 130 000	2 686 775
Programme F017 (INTERREG IIIB SOS GERPLAN)	35 519	104 302		104 302
Programme F031 (développement local)	600 000	550 000	1 420 000	1 980 000
Programme F032 (grandes villes)	0	3 800 000	0	3 800 000
Programme F034 (bâtiments communaux, édifices culturels et gendarmeries)	3 000 000	2 500 000	0	2 500 000
Programme F035 (communautés d'agglomération)	0	2 000 000	0	2 000 000
Cycles thématiques et territoriaux à destination des cadres dirigeants des communes et EPCI			20 400	20 400
Totaux	4 306 194	9 511 077	3 570 400	13 081 477

Recettes :

Remboursement par les communautés de communes du trop perçu pour les agents de développement	5 000
Remboursement par la Province d'UTRECHT, chef de file du projet SOS	35 519

Le détail de ces interventions vous est proposé ci-après.

I. Programme F015 : Prospective, Aménagement du territoire

Depuis septembre 2007, la prospective et l'aménagement du territoire sont étroitement associés à la politique de territorialisation et donc, fonctionnellement intégrés à la Délégation à l'Action Territorialisée.

Pour répondre aux spécificités locales des communes et des intercommunalités, aux nouveaux enjeux qui régissent l'aménagement du territoire et plus globalement offrir au Département et à ses services les outils d'élaboration d'une politique territoriale cohérente, le Conseil Général du Haut-Rhin intervient à plusieurs titres :

- Elaboration et révision des cartes communales et des POS/PLU
- Elaboration des SCOT qui doivent être achevés en 2010
- Etudes connexes (en cours de refonte)
- Fonctionnement de l'ADAUHR (cf. rapport d'approbation du programme partenarial avec l'ADAUHR 2008)

L'ADAUHR intervient à deux niveaux :

- à titre principal, l'Adauhr assure une mission d'assistance et de conseil au Département.
- Elle est missionnée dans ce cadre pour une mission d'assistance et de conseils gratuits aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de l'intercommunalité, des constructions et des aménagements publics, du patrimoine bâti et de la gestion des paysages,
- à titre subsidiaire, elle assure des prestations de service payantes exercées dans le cadre de mises en concurrence.

En 2008, l'Adauhr consacrera au minimum 70 % de son activité à sa mission d'assistance et de conseils au Département. La subvention nécessaire s'élève à 2 100 000 €. Le budget qui vous est proposé est le suivant :

Pour les investissements (F015) :

Je vous propose d'inscrire en Autorisation de Programme : 670 675 €
 Je vous propose d'inscrire en Crédits de Paiement : 550 775 €
 soit :

- acompte de 20 % pour les SCOT 104 135 €
- acompte de 20 % pour les PLU 2008 30 000 €
- crédits pour les dossiers antérieurs 425 640 €

Pour le fonctionnement (F015) :

Je vous propose d'inscrire en Crédits de Paiement :

- 30 000 € achat de données
- 2 100 000 € de subventions pour l'ADAUHR

II. Programme F017 : INTERREG IIIB SOS GERPLAN

Dans le cadre du programme européen INTERREG III B relatif au maintien des espaces ouverts (SOS), le Département du HAUT-RHIN bénéficie de crédits européens pour la mise en œuvre des GERPLAN sur la période 2001 – 2005.

Les fonds européens sont perçus par le Département du HAUT-RHIN, puis reversés aux intercommunalités, pour financer des études ou des travaux.

Pour autant, le reversement ne pourra se faire qu'en 2008. L'Union Européenne versera également le solde du programme en 2008, qui devrait s'élever à 35 519 €.

Pour les investissements (F017)

Je vous propose d'inscrire en Autorisation de Programme : 35 519 €
 Je vous propose d'inscrire en Crédits de Paiement : 104 302 €

III. Programme F031 : Développement Local

- **Les orientations politiques du développement local ont été votées pour les années 2007 – 2008.**

La politique de développement local a pour objectif d'accompagner une intercommunalité à fiscalité propre structurée, sur des territoires ruraux cohérents de plus de 5 000 habitants à travers un soutien à l'animation des territoires et à la professionnalisation des équipes.

Elle contribue au développement des territoires par le soutien à la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire dans les priorités départementales.

Elle s'appuie sur les chartes de développement, véritables projets de développement des territoires.

Le budget qui vous est proposé est le suivant :

Pour les investissements (F031)

Je vous propose d'inscrire en Autorisation de Programme : 600 000 €

Je vous propose d'inscrire en Crédits de Paiement : 200 000 €

Pour le fonctionnement (F031)

Je vous propose d'inscrire en crédits de fonctionnement : 1 430 000 €

Soit :

- 1 300 000 € : agents de développement (39 agents) et projets portés par les communes et les intercommunalités,
- 40 000 € : projets portés par des associations,
- 10 000 € : projets portés par d'autres organismes,

A la fin de la période 2007- 2008, une évaluation de cette politique sera menée et une éventuelle reconduction pourra être envisagée au vu du bilan effectué.

• **Animation du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité**

Le Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité est, avec la mission des animateurs coordonnateurs, l'un des outils de la territorialisation.

L'animation du Réseau est un véritable dispositif d'appui au travail des animateurs coordonnateurs.

Autour de problématiques précises inhérentes aux compétences du Département, il réunit, d'une part les acteurs locaux de l'intercommunalité et, d'autre part les élus et services du Département, adjoints ponctuellement d'intervenants – experts, pour ensemble aboutir à une meilleure déclinaison des politiques de développement local et territorial.

a. Bilan de l'année 2007 (en date du 15/10/2007)

Deux expertises touristiques mises en œuvre :

- la première, achevée, sur les 8 Communautés de Communes formant le Territoire de vie du Sundgau,
- la seconde, en cours, sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar (CAC).

Le Réseau a été réactivé à travers l'organisation de 4 journées d'information thématique.

b. Inscriptions budgétaires 2008

En prévision :

- 8 rencontres du Réseau prédéfinies dont une envisagée dans le Vorarlberg dans le cadre du cycle « urbanisme, habitat et développement durable ».
- une journée « événement rencontre » des Réseaux Haut-Rhin et Bas-Rhin dans le cadre de la coopération interdépartementale.
- actions de communication : refonte du livret – guide de l'intercommunalité, premières réflexions sur la mise en œuvre d'un site extra/intra –net dédié.

- Ateliers-débat sous forme de « stammtisch »

Pour le fonctionnement (F031)

Je vous propose d'inscrire en crédits de fonctionnement :

- o 70 000 € animation du Réseau des Acteurs de l'Intercommunalité.

IV. Programme (F032) : Partenariat pour l'investissement avec les Grandes Villes (Colmar, Mulhouse, Saint-Louis)

Le partenariat pour l'investissement a été institué en 1999 avec les villes de Colmar et Mulhouse et en 2000 avec la ville de Saint-Louis.

Cette forme d'aide aux grandes villes répond à trois objectifs :

- cibler et valoriser l'aide départementale sur des investissements structurants,
- permettre d'inscrire l'aide départementale dans la durée par une participation financière stable et constante du Département,
- simplifier les procédures administratives d'attribution des subventions du fait qu'un seul service départemental traite l'ensemble du dossier.

Fort de la réussite de cette démarche depuis 1999, un nouveau partenariat avec les Villes de COLMAR, MULHOUSE et SAINT-LOUIS a été mis en place lors du Budget Primitif 2006 (rapport n° 2006/I – 11^e/01 du 8 décembre 2005).

En effet, une enveloppe triennale tenant compte de la population et des compétences exercées (non transférées à l'intercommunalité) a été attribuée à chacune de ces villes.

Cette enveloppe est mobilisable au fur et à mesure de la présentation des projets prêts à démarrer. La Commission Permanente a délégué pour assurer la prise en considération des opérations et le suivi du dispositif.

Un comité technique comprenant des représentants de la collectivité et du Département se réunit au moins deux fois par an afin de faire le point sur le contenu et l'avancement des projets.

Ainsi, chaque commune dispose d'une autorisation de programme mobilisable sur trois années (de 2006 à 2008). Il n'y a pas d'autorisation de programme nouvelle à engager pour 2008, dernière année du contrat triennal.

Au 15 octobre 2007, le montant des autorisations de programmes engagées est de :

- Ville de COLMAR.....3 681 000 € pour un total d'AP mobilisables de 5 250 000 €
- Ville de MULHOUSE.....1 829 251 € pour un total d'AP mobilisables de 6 000 000 €
- Ville de SAINT LOUIS ...1 200 000 € pour un total d'AP mobilisables de 1 500 000 €

Dans le cadre du partenariat pour l'investissement avec les Villes de COLMAR, MULHOUSE et SAINT LOUIS pour la période 2006-2008 et sur la base des autorisations de programme inscrites au BP 2006 pour un montant de 12 750 000 €,

Il vous est proposé d'inscrire 3 800 000 € en crédits de paiement pour les opérations envisagées en 2008 se répartissant ainsi :

- Ville de COLMAR 1 500 000 €

- Ville de MULHOUSE..... 1 600 000 €
- Ville de SAINT-LOUIS 700 000 €

V. Dotation d'accompagnement des charges de centralité des deux communautés d'agglomération haut-rhinoises, CAC et CAMSA (F035) - DACCAHR

En 2007, il a été décidé de prolonger le soutien du Département aux agglomérations de Colmar et Mulhouse dont le contrat d'agglomération 2004-2006 se terminait le 31 décembre 2006.

Une autorisation de programme biennale (2007-2008) avait alors été votée.

a. Bilan 2007

A la clôture de l'exercice budgétaire 2007 :

- Pour la C.A.C, 25 % des crédits de paiement seront consommés.
- Pour la CAMSA, 20 % des crédits de paiement seront consommés.

b. Inscriptions budgétaires 2008

Je vous propose d'inscrire en crédits de paiement : 2 000 000 € pour la DACCAHR, nécessaires pour assurer le paiement des actions engagées en 2007 ou des actions qui le seront avant la fin du contrat.

VI. Programme (F 034) : Patrimoine communal

Ce programme concerne l'ensemble des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (à l'exception des trois grandes villes du Département et des Communautés d'Agglomération) pour les travaux sur bâtiments affectés à un service public communal ou intercommunal, édifices culturels, presbytères, gendarmeries et maintien du commerce local.

1) Bâtiments communaux et maintien du commerce local

Bilan de l'année 2007 (au 9 novembre 2007)

114 dossiers ont été examinés par la Commission Permanente pour un montant de 2 109 881 €. 1 779 227 € ont été mandatés, soit une consommation de 93,64 %.

Inscriptions budgétaires 2008

Je vous propose d'inscrire en autorisation de programme : 2 000 000 € et en crédits de paiement : 1 690 000 €

2) Édifices culturels

Bilan de l'année 2007 (au 9 novembre 2007)

89 dossiers ont été examinés par la Commission Permanente soit 837 103 € de subventions accordées. 770 604 € ont été mandatés aux collectivités locales et aux conseils de fabrique ou presbytéraux, soit une consommation de 70 %.

Inscriptions budgétaires 2008

Je vous propose d'inscrire en autorisation de programme : 1 000 000 €

et en crédits de paiement : 800 000 €

3) Gendarmeries communales ou intercommunales

a. Bilan de l'année 2007

50 % des crédits devraient être consommés avant la clôture de l'exercice budgétaire 2007 pour le 1^{er} acompte des subventions à la construction de la gendarmerie de Sultz.

b. Inscriptions budgétaires 2008

Je vous propose d'inscrire en crédits de paiement : 10 000 € pour permettre de solder les opérations en cours.

VII. Cycles thématiques et territoriaux à destination des cadres dirigeants des communes et EPCI

Suite au bilan de la journée organisée au mois d'octobre 2007, il est proposé d'adapter cet événement au plus près des priorités départementales. Il devrait s'agir d'un cadre de rencontre de travail de proximité territoriale qui s'articulerait autour de problématiques partagées par le Département et par les territoires. Les cycles pourraient se présenter comme suit :

- ½ journée de réunion des cadres dirigeants des communes et des EPCI présidée par le Président du Conseil Général, clôturée par un vin d'honneur.
- une journée de production thématique pourrait réunir par territoire les cadres de ce dernier. Cette journée serait animée par les conseillers généraux concernés et organisée par les animateurs coordonnateurs de la DACT chacun sur leur territoire.

** ** *

** ** *

En conclusion, je vous propose d'inscrire au BP 2008 un montant total de 13 081 477 € en crédits de paiement (9 511 077 € en investissement et 3 580 400 € en fonctionnement) et de 4 306 194 € en autorisation de programme qui se répartit ainsi :

Programme F 015 – prospective, aménagement du territoire

En investissement :

- ♦ 670 675 € en autorisation de programme
- ♦ 556 775 € en crédits de paiement

En fonctionnement :

- ♦ 2 130 000 € en crédits de paiement

Programme F 017 – INTERREG III B SOS GERPLAN

En investissement :

- ♦ 35 519 € en autorisation de programme
- ♦ 104 302 € en crédits de paiement
- ♦ 35 519 € en recettes

Programme F 031 - développement local

En investissement :

- ♦ 600 000 € en autorisation de programme
- ♦ 550 000 € en crédits de paiement

En fonctionnement :

- ♦ 1 420 000 € en crédits de paiement
- ♦ 5 000 € en recettes

Programme F 032 - partenariat avec les grandes villes

En investissement :

- ♦ 3 800 000 € en crédits de paiement

Programme F 034 - patrimoine communal

En investissement :

- ♦ 3 000 000 € en autorisation de programme
- ♦ 2 500 000 € en crédits de paiement

Programme F 035 – contractualisation avec la CAC et la CAMSA

En investissement :

- ♦ 2 000 000 € en crédits de paiement

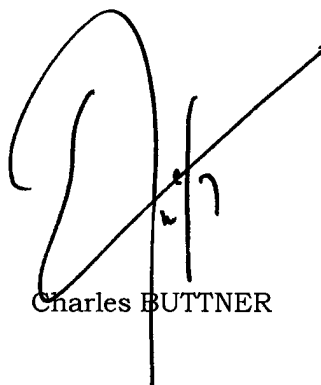
Cycles thématiques et territoriaux à destination des cadres dirigeants des communes et EPCI

En fonctionnement :

- ♦ 20 400 € en crédits de paiement

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et inscrire les crédits nécessaires aux politiques aménagement du territoire et vie locale au BP 2008 et donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi de l'ensemble de cette politique.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER